Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213501679-20251124-2025_073-DE

Martigné Ferchaud (35)
La Ville au Naturel

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 novembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 12 novembre 2025 s'est assemblé en mairie sous la présidence de M. Patrick HENRY, Maire

Présences : M. Joseph BODIN, Mme Véronique BRÉMOND, M. Julien FREMONT, M. Patrick HENRY, M. Yann LE GALL, M. Alain MALOEUVRE, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI, Mme Carine MARSOLLIER, M. Yves MARTIN, Mme Chantal MAZURAIS, Mme Claude MONHAROUL, M. Pierre RIX, Mme Carole ROINSON.

Absents/excusés : Mme Chrystelle BADOUD, M. Benjamin BOIXIÈRE, M. Sébastien BOUDET, Mme Christelle CAILLAULT-LEBLOIS, M. Johann CHEVALIER, M. Christophe COUPE, M. Stéphane GOSNIER, Mme Amandine LE MOULT, Mme Monique MOULIN, Mme Catherine THOMMEROT.

Procuration :
M. Sébastien BOUDET donne procuration à Mme Claude MONHAROUL
Mme Amandine LE MOULT donne procuration à M. Pierre RIX
Mme Monique MOULIN donne procuration à M. Julien FRÉMONT
Mme Catherine THOMMEROT donne procuration à M. Patrick HENRY
M. Johann CHEVALIER donne procuration à M. Yves MARTIN
Mme Christelle CAILLAULT-LEBLOIS donne procuration à Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
M. Benjamin BOIXIÈRE donne procuration à M. Joseph BODIN

Secrétaire de séance : M. Alain MALOEUVRE

2025/073	**Aménagement–Lancement d'une étude pré-opérationnelle d'aménagements de voirie, de sécurisation et d'insertion paysagère de la véloroute interrégionale La REGALANTE**

Rapporteur : Yann LE GALL

L'itinéraire cyclo touristique interrégional V409 dénommé La Régalante inauguré en mars 2024 relie Le Mont-Saint-Michel à Nantes en passant par Fougères, Vitré et Châteaubriant.

Cet itinéraire, en partie basé sur des circuits cyclo-touristiques déjà existants, composé de voies vertes et de voies routières départementales, offre depuis le printemps 2024 des opportunités de développement touristique et économique pour les territoires traversés.

La commune de Martigné-Ferchaud et la communauté de communes de Roche aux Fées Communauté ont souhaité proposer un tracé au sud du territoire traversant Martigné-Ferchaud.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213501679-20251124-2025_073-DE

Inscrite dans le programme national « Petites Villes de Demain », la commune a décidé de placer au cœur de sa stratégie de revitalisation le passage de la véloroute dans son centre-ville.

Afin de constituer une étape phare de cet itinéraire, la commune ambitionne de pouvoir accueillir les cyclotouristes dans des conditions optimales de sécurité, de confort et de réponses aux besoins en services.

Des efforts significatifs ont d'ores et déjà été décidés et réalisés par la commune sur le site du camping municipal du Bois Feuillet, dans le but d'améliorer les capacités d'accueil en qualité et en quantité.

Si l'ouverture de cette voie cyclable a été un succès, certains aménagements demeurent nécessaires afin de :

-Garantir la continuité de l'itinéraire en agglomération

-Sécuriser la traversée de l'agglomération, et notamment du centre-ville par les cyclotouristes

-Favoriser l'insertion paysagère de la voie cyclable dans l'espace public

Sur la base de ces objectifs, il est donc proposé de lancer une étude pré-opérationnelle qui visera à :

-Identifier les points de danger en termes de sécurité routière pour les usagers

-Cerner les conflits d'usage avéré ou potentiels entre les divers usagers de la voirie

-Identifier les points d'amélioration

-Déterminer le bon niveau de standard d'aménagement pour garantir la sécurité routière, le confort des usagers et la protection du patrimoine et de l'environnement

-Effectuer des préconisations techniques d'aménagements de voirie et d'espaces publics pour permettre à chaque usager de trouver sa place dans le respect des normes du code la route

-Suggérer toute préconisation d'aménagement

Dans tous les cas, les aménagements devront viser une économie de moyens et de ressources : les finances de la commune d'un côté et l'engagement dans une stratégie de sobriété territoriale de l'autre (Solutions simples, échelonnées et pouvant facilement être mises en œuvre).

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention d'adhésion de la commune de Martigné-Ferchaud au programme Petites Villes de Demain cosignée par Roche aux Fées Communauté le 9 mai 2021

Vu la délibération n°2023.035 du 8 juin 2023 approuvant la convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) et ses annexes

Vu la convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) et ses annexes, cosignée le 4 juillet 2023

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213501679-20251124-2025_073-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

20 voix pour,

0 abstentions,

0 voix contre

➢ **Approuve** le principe du lancement de l'étude pré-opérationnelle d'aménagements de voirie, de sécurisation et d'insertion paysagère de la véloroute interrégionale La Régalante selon les modalités précitées

➢ **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation pour cette étude et à signer tout acte en découlant

➢ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention auprès des financeurs potentiels pour ce type d'étude (Etat au titre de la DSIL ou de la DETR, Banque des Territoires, Région Bretagne, Département d'Ille et Vilaine, Communauté de Commune de Roche aux Fées Communauté...).

Pour extrait conforme, le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance,
Alain MALOEUVRE

Le Maire,
Patrick HENRY